

**DOCUMENT PRÉSENTÉ À LA COMMISSION DE L'AGRICULTURE,  
DES PÊCHERIES, DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES**

**Étude des impacts reliés au déclassement de la centrale nucléaire Gentilly-2 et du plan  
de diversification économique pour les secteurs du Centre-du-Québec et de la Mauricie**

**Société du parc industriel et portuaire de Bécancour  
Monsieur Maurice Richard, président-directeur général**

**Société du parc  
industriel et portuaire  
de Bécancour**

**Québec** 

Monsieur le ministre,  
Monsieur le président de la Commission de l'agriculture, des pêcheries,  
de l'énergie et des ressources naturelles,  
Mesdames et Messieurs membres de la Commission,

Permettez-moi de vous présenter, dans un premier temps, la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour. Au début des années 60, le gouvernement québécois songeait à implanter une grande sidérurgie au Québec. Il fit alors l'achat de 7 650 acres de terrain à Bécancour. Quelques années plus tard, le gouvernement du Québec décide d'acheter la compagnie SIDBEC, maintenant connue comme étant SIDBEC-DOSCO et située dans la ville de Contrecoeur. C'est alors que le gouvernement, disposant d'une grande banque de terrains à Bécancour, crée en 1968, par une loi, une société d'État. Il lui donne le mandat de développer un parc industriel et de le doter des infrastructures nécessaires à l'établissement et à l'exploitation d'entreprises industrielles.

Le gouvernement du Québec a, au cours des années, investi 130 M\$ pour supporter l'implantation de cet équipement de développement unique au Québec. Ces investissements ont servi à l'achat de terrains, à l'aménagement du territoire, à la construction des installations portuaires, des réseaux routiers, ferroviaires, égouts sanitaire et pluvial, eau industrielle et eau potable.

Afin d'atteindre ces objectifs, nous offrons de nombreux services :

- Nous planifions l'aménagement du territoire, la construction, la réparation et l'entretien des infrastructures ;
- Nous agissons comme acteur/facilitateur auprès des différents intervenants : les entreprises du Parc, le Gouvernement du Québec, le ministère des Finances et de l'Économie, Investissement-Québec, la Ville de Bécancour, le CLD de Bécancour, Hydro-Québec et Gaz Métro, entre autres ;

- Nous nous assurons du maillage, de la synergie et de l'entente entre les entreprises existantes et les investisseurs potentiels ;
- Nous offrons également à toutes les entreprises désirant s'implanter ou effectuer des travaux d'agrandissement, des services concernant les normes et règlements de construction, l'environnement, le choix du site et les données techniques.

Plusieurs entreprises provenant de France, d'Espagne, d'Autriche, d'Angleterre, d'Italie, d'Allemagne, de Malaisie, de l'Inde et des États-Unis ont participé à l'établissement d'usines dans le Parc industriel et portuaire de Bécancour, attirées, notamment, par la crédibilité et la réputation de fiabilité de la Société en tant qu'organisme du gouvernement du Québec. En tout, elles ont investi, à ce jour, plus de 3,5 milliards de dollars.

## ENJEUX

À l'automne dernier, suite à l'annonce du gouvernement de son intention de se retirer du nucléaire au Québec, un Fonds de diversification économique de 200 M\$ a été octroyé aux régions du Centre-du-Québec et de la Mauricie. Bien que la fermeture éventuelle de la centrale nucléaire aura des conséquences sur la carrière des travailleurs et entraînera nécessairement une perte économique dans nos régions, nous sommes d'avis que les répercussions sur l'économie et l'emploi pourront être atténuées par la mise en œuvre du Plan de diversification économique dédié à nos deux régions.

Une étude menée par notre université, l'UQTR, en 1997, a précisé les retombées économiques reliées aux activités dans le Parc industriel de Bécancour. Cette étude a établi :

- que les dépenses d'exploitation, d'immobilisations, incluant la sous-traitance, totalisent annuellement 1,025 milliard de dollars ;
- que chaque dollar investi dans le Parc industriel génère trois dollars de revenu au Québec ;
- que chaque emploi créé dans le Parc industriel génère trois autres emplois dans la région, identifiée à l'époque Mauricie-Bois-Francis-Drummond (mais subdivisée il y a 15 ans en deux régions : Centre-du-Québec et Mauricie).

De plus, selon les statistiques recueillies au cours des dernières années, nous constatons qu'environ 70 % des travailleurs des entreprises du Parc, ainsi que plusieurs de leurs sous-traitants, sont établis sur la Rive-Nord, en Mauricie. Par conséquent, un projet dans le Parc industriel a automatiquement un impact positif majeur et nécessaire à l'économie de la Mauricie.

Ainsi, basés sur les statistiques et les résultats de cette étude, nous pourrions déduire qu'un nouveau projet de 300 emplois directs dans le Parc industriel de Bécancour devrait générer 900 emplois indirects et induits, permettant de créer et de consolider des petites et moyennes entreprises dans les régions du Centre-du-Québec et de la Mauricie. Par conséquent, si cette hypothèse devait se concrétiser, un tel projet pourrait, par exemple, compenser pour les emplois directs, indirects et induits de la centrale. De plus, un impact économique positif se ferait sentir dans les deux régions touchées.

Bien entendu, ce calcul ne tient pas compte des effets sur la carrière des travailleurs spécialisés de la centrale, sur les institutions d'enseignement et sur les activités communautaires. Mais comme les projets qui ont vu le jour dans le Parc industriel gouvernemental ont permis de créer des emplois de qualité bien rémunérés et qu'ils ont souvent eu une influence sociale pour nos régions respectives, nous croyons

honnêtement que toute aide du gouvernement du Québec à l'aboutissement d'un projet dans le Parc industriel et portuaire de Bécancour aidera à compenser la fermeture de la centrale Gentilly-2.

Personnellement, je suis très fier d'avoir été nommé membre du comité de diversification et d'être ainsi partenaire de ce grand défi régional. Je vous assure, au nom de la Société, de notre entière collaboration à soutenir toutes actions qui permettront à ce Fonds d'être un multiplicateur important d'investissements, d'emplois et par conséquent, de développement économique pour les deux régions.

Enfin, je tiens à souligner l'excellent travail du sous-ministre aux Services aux entreprises, Monsieur Jean-Marc Sauvé, et à son équipe. Son rôle au sein du comité est, à mon avis, fondamental à la gestion de ce Fonds. Je remercie également les deux coprésidents, messieurs Jean-Guy Paré et Réjean Hardy, pour leur implication dans leur région respective, soit le Centre-du-Québec et la Mauricie.

Je vous remercie de votre attention, Monsieur le ministre, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles.

M. Maurice Richard, président-directeur général  
Société du parc industriel et portuaire de Bécancour  
1000, boulevard Arthur-Sicard  
Bécancour (Québec) G9H 2Z8  
Téléphone : (819) 294-6656  
Télécopieur : (819) 294-9020

2013-01-29